

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-433
CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER LA
CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS
RÉSIDENTIELLES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-433 concernant le programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.

Le présent règlement a pour objet :

- D'établir un programme d'aide financière aux fins de favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la page « Séances du conseil municipal » <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Documents relatifs à la séance », à l'onglet « 2025 », séance « 16 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 mars 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-433
CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER LA
CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS
RÉSIDENTIELLES**

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 6 mars 2026 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la Ville (près de la porte principale de l'hôtel de ville) en conformité avec le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 6 mars 2026.

Anny Després, greffière adjointe